



## Le fonctionnement participatif du Parc naturel régional de la Brenne



Cette étude a été réalisée dans le cadre du partenariat entre la Fédération des Parcs Naturels Régionaux et Mairie-conseils-CDC en collaboration avec 2IS.

Septembre 2002

Yves Gorgeu, Mairie-conseils

Hanane Allali-Puz, Fédération des Parcs

Vincent Chassagne, 2IS-innovation

## SOMMAIRE

<b>2 Avant propos</b>		
<b>3 Présentation du territoire et des acteurs de la participation</b>		
<b>5 La participation au sein du « cœur fonctionnel » du Parc</b>		
5	Le syndicat mixte ouvert limité	
7	Les neuf commissions ouvertes	
9	Le conseil scientifique	
9	Exemplarité	
9	Questions et marges de progrès	
<b>11 La participation au sein du Territoire Parc</b>		
11	Révision de la charte	
11	Élus locaux	
11	Acteurs économiques	
13	Réseau éducatif	
13	Associations	
13	Évaluation	
	14	Participation par l'action
	14	Soutien aux initiatives locales,
	15	Communication et participation
	16	Exemplarité
	16	Questions et marges de progrès
	<b>18 Synthèse et principaux enseignements</b>	
	18	La participation n'est pas une fin en soi
	18	Une multitude de possibilités pour participer
	19	Participer c'est agir
	19	Être au courant pour participer
	19	Participer c'est animer
	20	Participer c'est multiplier
	20	Marge de progrès en mots clés pour la Brenne

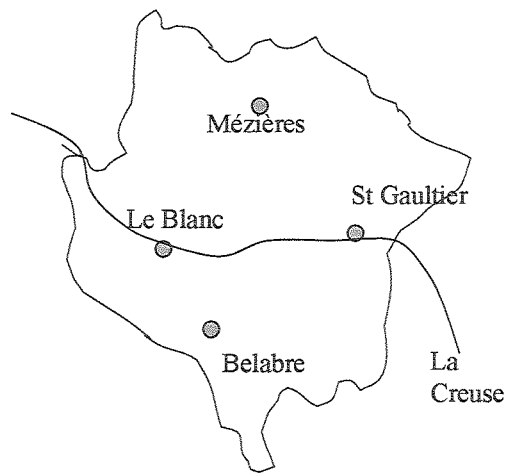
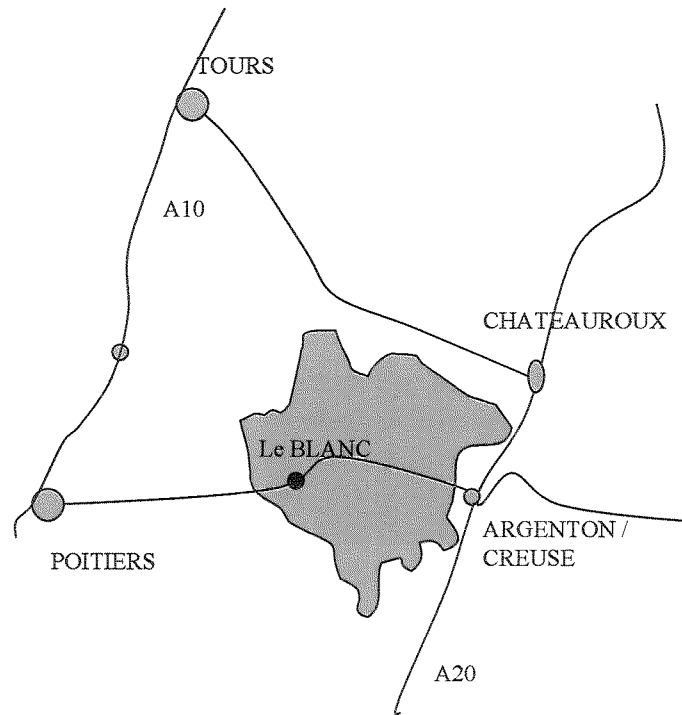
## Avant propos

Pour étudier et comprendre les pratiques participatives mises en œuvre dans les parcs naturels régionaux et les pays, Mairie-conseils et la Fédération des parcs naturels régionaux de France ont entamé une série d'enquêtes et d'analyses. Les quatre premières sont aujourd'hui publiées dans la collection *Cahiers d'enquêtes et d'analyses de Mairie-conseils*.

Trois *Cahiers* ont été réalisés dans le cadre de la convention Caisse des dépôts / Fédération des PNR de France : le *cahier n° 6* (PNR des Ballons des Vosges), le *cahier n°7* (PNR de la Brenne) et le *cahier n°8* (PNR des Monts d'Ardèche). Le *cahier n°9*, réalisé par Mairie-conseils et 2is Innovation présente, quant à lui, les pratiques participatives du Pays du Val d'Adour. Ces dossiers, constitués de fiches (peu de rédactionnel) doivent être considérés comme des documents de travail, des analyses ponctuelles de situations. Ils alimentent le débat et la réflexion, à partir de la présentation de cas. Ils sont notamment utilisés dans les journées d'échange et les débats organisés par Mairie-conseils ou la Fédération des PNR de France. Les différences et les analogies constatées dans le fonctionnement participatif des différents types de territoires (PNR et Pays) contribuent à enrichir les réflexions.

Pour réaliser chacun de ces *Cahiers*, plusieurs entretiens semi directifs (entre dix et vingt, selon les territoires) ont été conduits avec des « témoins » du fonctionnement participatif des Parcs, en coordination avec le directeur. Le travail a donné lieu à une réunion débat dans chacun des territoires.

Dans le PNR de la Brenne, présenté ci-après, Hanane Allali-Puz (Fédération des parcs naturels régionaux de France), Vincent Chassagne (2is innovation) et Yves Gorgeu (Mairie-conseils CDC) ont conduit les entretiens individuels ou collectifs. Le travail de rédaction a été confié à Vincent Chassagne.



## Présentation du territoire et des acteurs de la participation

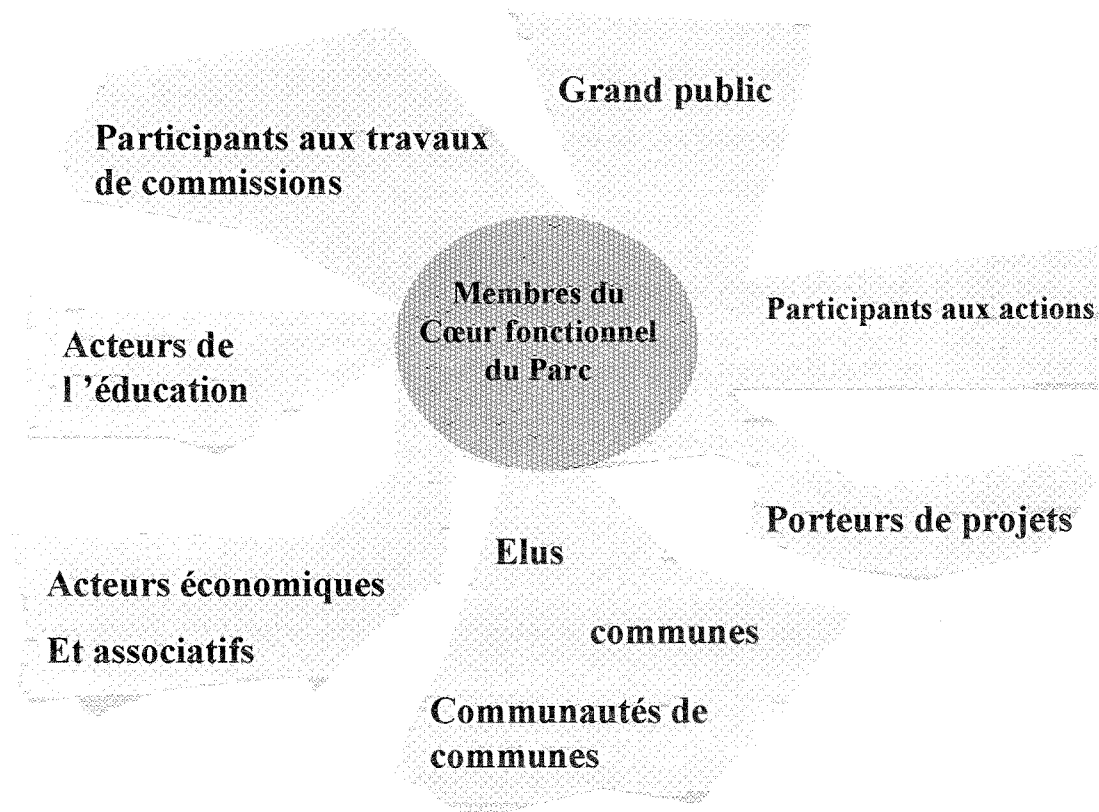
Le Parc Naturel de la Brenne compte 46 communes, pour une population de 30 000 habitants.

Il est situé dans le département de l'Indre, dans la région Centre. Il a été créé en 1989. Il est constitué de trois grandes zones à enjeux spécifiques :

- la Brenne des étangs,
- la vallée de la Creuse et la région Blancoise
- la vallée de l'Anglin et la petite Brenne.

Les budgets 2002 sont de 2 M€ en fonctionnement et 1,2 M€ en investissement. L'équipe technique comprend environ 21 personnes.

## Le Parc naturel régional de la Brenne : les acteurs de la participation



# La participation au sein du “ cœur fonctionnel ” du Parc

## LE SYNDICAT MIXTE OUVERT LIMITE

### **Le Conseil Syndical**

Il se réunit environ 5 à 6 fois par an avec les 70 délégués titulaires. Les séances sont publiques et d'autres personnes ou organisations peuvent y assister.

En pratique cette instance de décision fait surtout de la validation et de l'information. Il y a peu de prise de parole, hormis les membres du bureau qui connaissent le mieux les dossiers et en dehors de quelques sujets « chauds » ( Natura 2000, chasse).

### **Le bureau**

Il est composé de 24 membres, Il se réunit environ une fois tous les deux mois. Les dossiers sont discutés et débattus. Ils sont cependant d'une manière générale, d'après certains élus, toujours très « bouclés » auparavant par l'équipe.

### **Renforcer la dynamique participative et démocratique ?**

Certains élus expriment ce besoin, afin de relancer et d'élargir le portage du Parc dans son esprit militant originel, « en tant qu'outil de développement et d'aménagement ». L'équipe est compétente; il est facile et confortable de piloter à partir de son travail et de ses propositions; mais le danger est de devenir petit à petit des « élus suiveurs », dans un outil de plus en plus « technique ».

### **Adhésion des EPCI ? :**

Les communautés de communes sont récentes, de tailles et de compétences très différentes. Le sujet de leur adhésion au Parc est à l'étude.

### **Comment se prennent les décisions ?**

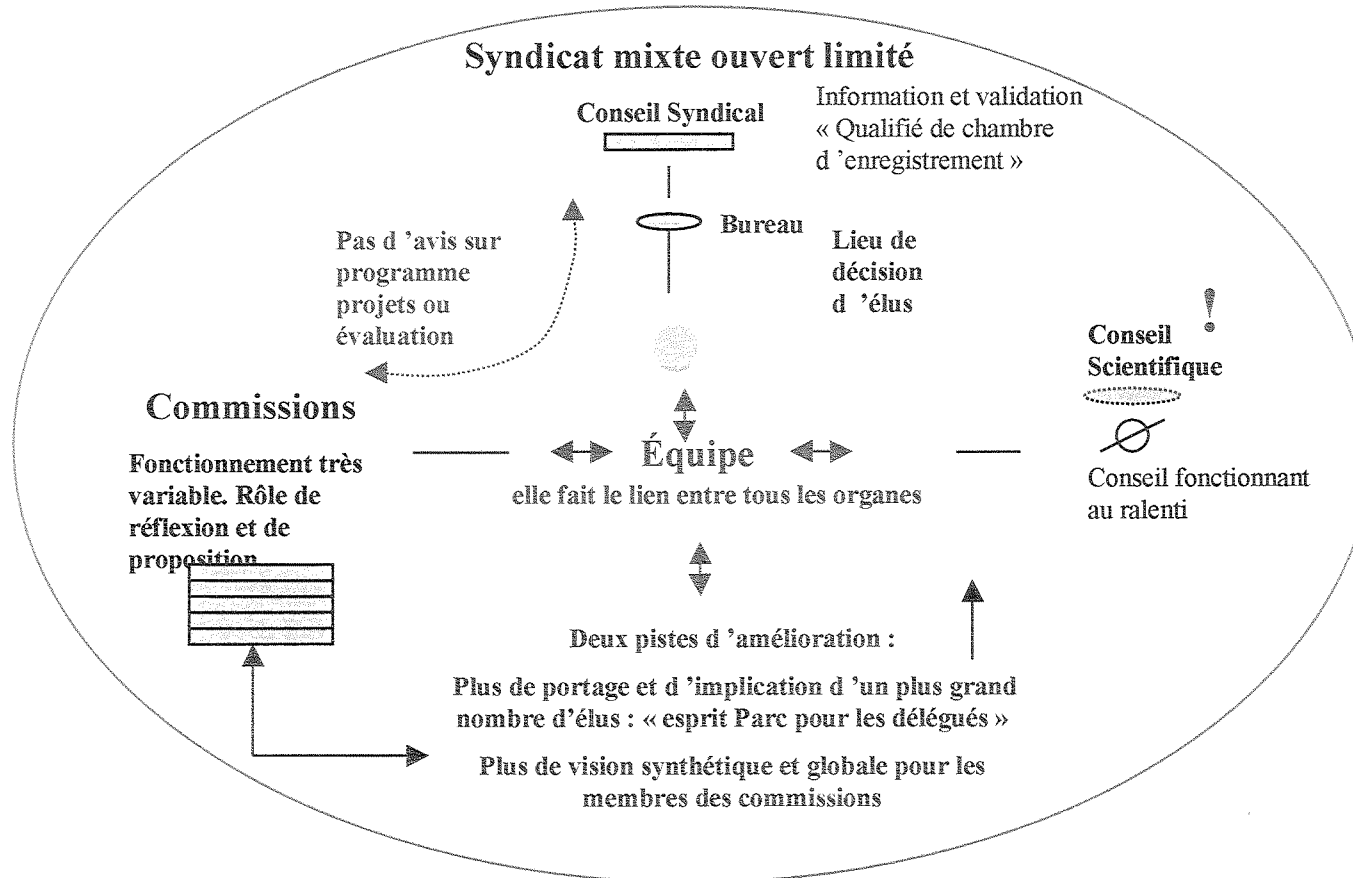
En pratique, au consensus, sur proposition du président (personnes n'est contre?)

### **La société civile est-elle consultée ?**

Non, pas directement.



## La participation au sein du “ cœur fonctionnel ” du Parc



## LES 9 COMMISSIONS OUVERTES

### **Qui participe ?**

Des élus, des acteurs économiques et associatifs, des techniciens, des partenaires, des habitants intéressés.

Cette participation est très variable. Dans la commission Agriculture-Pisciculture-Forêt-Chasse, ce sont surtout des maires ruraux agriculteurs ou anciens agriculteurs; dans la commission Développement économique, des chefs d 'entreprise et techniciens : dans la commission Culture-Education-Formation, des associations et les acteurs du monde éducatif.

### **Comment sont-elles organisées ?**

Cela est très variable. Elles n 'ont pas d 'objectifs de production précis. Certaines commissions sont essentiellement techniques, avec assez peu de participants et en tous cas, peu d 'élus et d 'acteurs de terrain; d 'autres sont plus des lieux de débat et de propositions.

### **Des rôles de réflexion-proposition**

Par exemple la commission Culture-Éducation-Formation est à l 'origine de « Cercles de réflexion » ouverts à tous, sur des thèmes précis : Éducation à l 'environnement, Natura 2000 et collèges, Espace culturel rural (arts plastiques)... qui donnent lieu à des projets collectifs .

### **Des rôles d 'impulsion**

Cette même commission Culture-Education-Formation a lancé une réflexion en 1998, sur un projet éducatif de territoire en 7 volets (NTCI, Lettre d 'information, Collèges et lycées, Centre de ressources, Contrat éducatif local, musique, Education à l 'environnement, Charte de qualité scolaire). Ce projet se poursuit et donne lieu tous les ans à une grande réunion du collectif éducatif du territoire avec enseignants, parents, syndicats, académie, associations, éducation populaire.

La commission économique est à l 'origine de l 'association de développement économique, des ateliers de gestion, des outils financiers. La commission communication est à l 'origine des journées du Parc et du rallye du patrimoine

### **Les commissions ont-elles un organe de synthèse ?**

Non. L 'absence de vision globale et de partenariat transversal de la société civile et même des élus, en dehors du bureau, a été pointée. L 'idée d 'un Conseil de Développement a été évoquée. Attention à la « réunionniste » et à la fausse participation, nous a-t-on dit également. Il faut avant tout raisonner besoins, rôles, fonctions.

## Le comité syndical

68 voix  
délibératives

Conseils régional 6
Conseil général 6
Communes 56
Villes-portes 0

Pas de voix  
consultatives

## Le bureau syndical

24 voix  
délibératives

Conseil régional 4
Conseil général 4
Communes 16
Villes-portes 0

Pas de voix  
consultatives

## Les commissions

Patrimoine Naturel
Agriculture-Pisciculture-Forêt-Chasse
Développement économique
Patrimoine culturel et bâti-Paysages
Tourisme
Vie locale
Culture-Éducation-Formation
Finances
Communication

## LE CONSEIL SCIENTIFIQUE :

Il vivote et ne produit rien de précis. Les scientifiques viennent de loin et sont durs à mobiliser. Pourquoi ne pas s'appuyer davantage sur les acteurs locaux ? Il y a certainement des compétences (retraités, cadres, enseignants...). Si ce conseil est relancé, il serait intéressant de limiter son rôle et de lui demander une production identifiée.

## EXEMPLARITE

Les impulsions qu'apportent certaines commissions et qui se sont traduites en projets et en actions (le projet éducatif du territoire, l'association de développement-économique, les ateliers de gestion, les outils financiers à la création d'activités, le rallye du patrimoine etc..).

## QUESTIONS ET MARGES DE PROGRES

### **Peut-on renforcer la participation des élus ?**

La responsabilité et le portage du projet de territoire sont trop perçus comme étant dans les mains du bureau, ou de l'équipe. C'est aussi la complexité de la structure, la technicité des dossiers, la multiplicité des réunions et l'accès aux informations qui créent de la distance avec les élus de base. Il faut donc renforcer la participation des élus pour que chacun porte davantage la responsabilité du Parc. Il s'agit de réfléchir globalement, en partant du rôle des délégués, en intégrant une possible évolution des statuts, et en fixant des rôles, des responsabilités et des productions. Il est possible d'envisager des innovations sur le plan des méthodes d'animation, de participation et de relais locaux. Par exemple, les délégués pourraient chaque année détecter des besoins, des projets, recueillir certains avis, devenir relais pour une ou plusieurs initiatives... De plus, des techniques d'animation peuvent en quelques sortes les inviter à s'exprimer selon quelques moments forts dans l'année.

### **Peut-on demander une production aux commissions ?**

Elles fonctionnent de manière très variable. Ne pourraient-elles pas à minima, produire chaque année un petit document de proposition. Dans ce cas il faudra veiller, pour le principe, à ce que l'équipe technique se place en retrait pour laisser ce rôle au maximum à la commission. Les commissions peuvent aussi avoir un rôle sur des avis à donner avant décisions ou sur l'évaluation.

### **Peut-on favoriser un travail transversal entre les commissions ?**

Cette question est posée par certains membres de commissions. Elle peut se traiter :

- par un simple regroupement de volontaires dans les commissions avec un rôle précis et une production identifiée (par exemple un document de proposition ou bien une évaluation, ou encore la mise en place de conférences débats).
- par un Conseil de Développement ou un organe équivalent qui encadre les commissions, réalise un observatoire d'évolution du territoire, participe aux travaux d'évaluation, organise la participation sur le terrain, apporte des avis préalables aux décisions, et qui est représenté dans la structure de gestion à titre consultatif.

Cette question doit être étudiée et débattue sur place. Peut-être à partir de deux ou trois hypothèses.

Quoiqu'il en soit, il faut avant tout éviter les imprécisions sur les rôles et les fonctions, ne surtout pas créer une instance de représentation, uniquement à partir de collègues et de raisonnements sur la composition, et bien vérifier qu'il y a des personnes motivées à partir d'une proposition précise.

# La participation au sein du Territoire Parc

## REVISION DE CHARTE

Des centaines de personnes ont été consultées et associées à la révision de la charte du Parc en 97 et 98. Il n'y a pas de fichier de participation établi en tant que tel et réactualisé régulièrement.

## ELUS LOCAUX

### **Quelle participation ?**

En dehors des 5 à 6 réunions de Comité Syndical, le Parc organise depuis 2001 des réunions d'informations locales (une douzaine de réunions par groupe de 3 à 4 communes). Elles sont suivies par 20 à 50 personnes et donnent lieu à une information accessible aux conseillers municipaux. Il s'agit plutôt de moments d'information que de moments de participation.

Dans la commune de Neons-sur-Creuse, le délégué du Parc est invité à s'exprimer à chaque séance du conseil municipal, de même que le délégué communautaire. Le délégué peut « faire descendre », mais aussi « faire remonter » l'information. Cela ne semble pas généralisé. Il semble que les délégués, si l'on devait les enquêter, auraient du mal à présenter une synthèse du rôle et des actions du Parc et même à déterminer quelle est l'influence directe et indirecte du Parc sur le terrain de la commune.

### **Quel lien avec les communautés de communes ?**

Il n'est pas formalisé. Il s'agit avant tout de ne pas créer d'écarts entre les différentes communautés et les communes isolées.

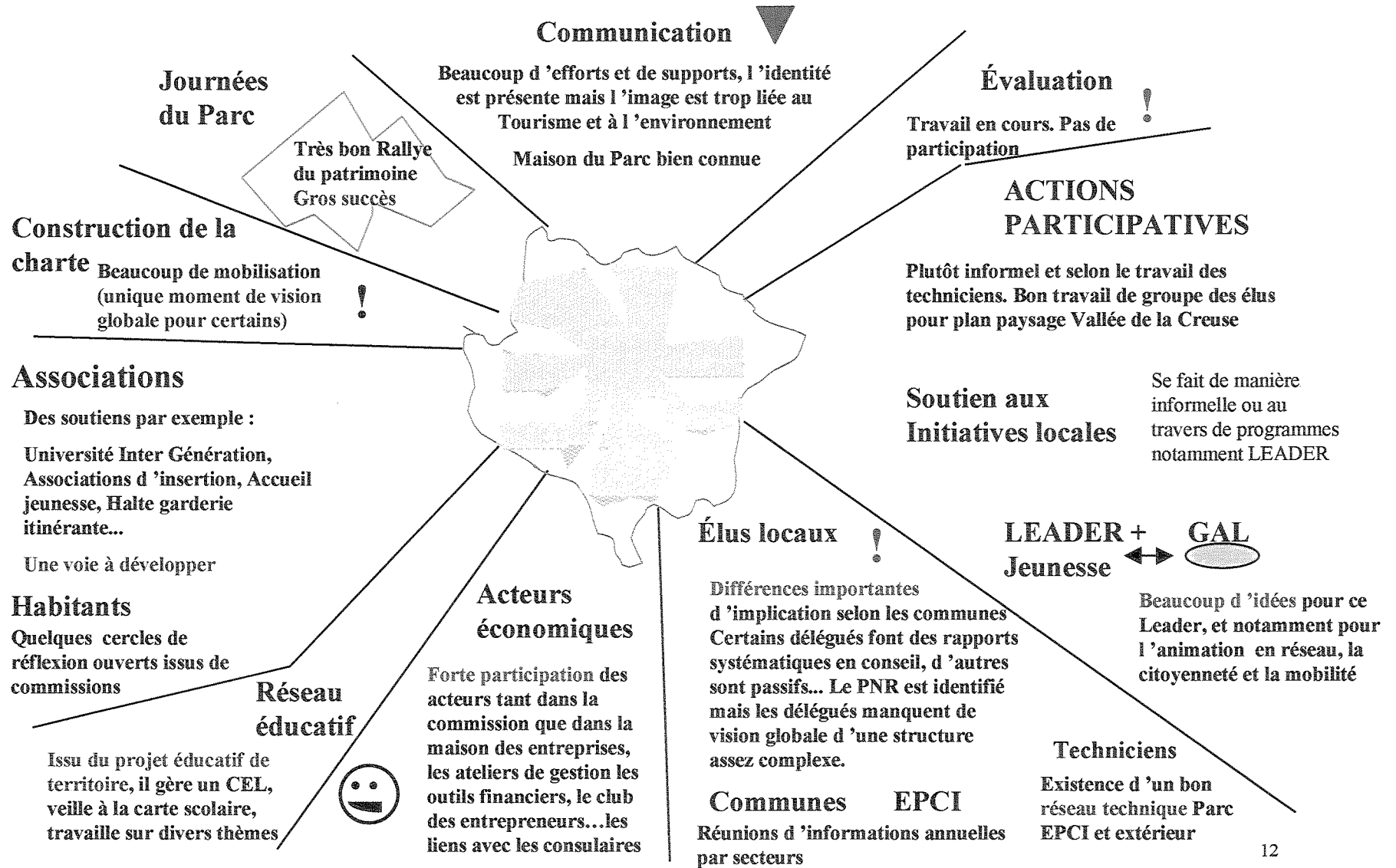
Celles qui disposent de personnel ont des liens avec le Parc selon les dossiers et font partie du réseau technique économique avec les partenaires extérieurs. Il n'y a pas de convention qui définirait les coopérations réciproques.

## ACTEURS ECONOMIQUES

### **Quelle participation?**

Ils sont représentés bien sur à la commission économique. Mais il faut souligner l'importance qu'a pris le développement économique dans ce Parc, depuis le début, et la productivité des ses acteurs. Au côté de la commission et dans les locaux du Parc,

# La participation au sein du Territoire Parc



L'association de développement économique du Parc, avec 2 salariés, s'occupe des ateliers de gestion, des outils financiers, et propose également des actions. Dans le sillage du Parc s'est constitué également un club d'entrepreneurs. Bien entendu tous les acteurs économiques ne participent pas au sein de ces outils. Mais globalement ils sont informés et touchés d'une manière ou d'une autre par les actions.

### **Une inquiétude sur le renouvellement**

Il est souligné que les acteurs qui s'impliquent bénévolement au Parc et dans les outils sont « plus près de la cinquantaine que de la trentaine ». Les jeunes n'ont plus les mêmes soutiens familiaux dans les entreprises artisanales ou agricoles et ont peut-être aussi une culture différente et d'autres priorités sur le temps libre. Cette question est à creuser.

### RESEAU EDUCATIF

Ce réseau est une réalité, depuis la mise en place du projet éducatif de territoire en 1998. Le Parc travaille avec une sorte de « communauté éducative de territoire », ce qui mérite d'être souligné à nouveau et semble pouvoir bien fonctionner à l'échelle d'un Parc de 30 000 habitants. Il serait intéressant que ce réseau puisse continuer à se structurer en pilotant de nouvelles initiatives ou projets innovants.

### ASSOCIATIONS

Le Parc soutient un certain nombre d'associations avec ou sans conventions, qui sont autant de relais ou de partenaires participatifs. Nous avons déjà cités les associations économiques ( Association de développement économique du Parc, Club des entrepreneurs, Plate-Forme d'initiative locale...) Citons également :

- L'Université Inter générations du Blanc, avec ses cycles de conférences,
- Les associations d'insertion : Idées en Brenne (association intermédiaire), Les ateliers de la Brenne ( Chantiers d'insertion sur l'environnement , sur le petit patrimoine, et un jardin éducatif) et Le Mouchoir de poche (atelier de création textile issu des dernières fermetures des années 90 sur le secteur).

### EVALUATION

La mise en place de la démarche est en cours. Rien n'est prévu sur le plan de la participation. Cependant un rôle pourrait être confié aux commissions, au conseil scientifique, ou bien à un groupe inter commissions... Cela est à réfléchir et à discuter. <sup>13</sup>



## PARTICIPATION PAR L'ACTION

Elle est réalisée de manière informelle, au cas par cas, par les techniciens selon les opérations et projets. Elle dépend un peu de « de la manière de faire » de chacun. Par exemple, il est demandé aux équipes d'entretien du patrimoine, en chantier insertion, de s'investir dans la communication et l'explication de ce qu'ils réalisent. Ou bien une étude Paysagère sur la vallée de la Creuse donne lieu à des réunions d'élus qui travaillent sur les regards, les appréciations, les souhaits...

Notons que le rallye du patrimoine est une forme de participation par l'action.

## SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

En dehors des missions de l'équipe et des programmes gérés par le Parc, un soutien aux initiatives est réalisé par l'accueil des porteurs de projet (toujours très bon, d'après les personnes interrogées) et par l'orientation des projets vers les bons partenaires. Il n'y a pas d'appels à projets ou d'opérations de détection ou d'encouragement des initiatives. Cependant une grande enquête et des entretiens sont réalisés auprès des ressortissants de la chambre des métiers ( tous les 5 ans environ ), et les agriculteurs sont invités par le Parc et la Chambre d'Agriculture à s'investir dans des opérations telles que les CTE ou les démarches de qualité.

Un volet important de la participation par l'action et du soutien aux initiatives, passe par le programme LEADER.

### **Le Programmes LEADER + Jeunesse**

Il donne lieu à une forte mobilisation de partenaires et d'associations pour travailler dans les domaines de l'éducation, des métiers, de l'animation périscolaire, de l'accueil petite enfance, de l'insertion, de la prévention de la délinquance, de la culture, de l'éducation à l'environnement et à l'initiative à la responsabilité.

Les jeunes auront évidemment une part de participation, et cela essentiellement dans l'action. Mais comme le soulignait Florian Larrue, directeur du « squat », lieu d'accueil et d'animation du Blanc, « il ne faut pas trop en demander aux jeunes ». Il est normal que les adultes puissent les encadrer et leur proposer des animations; la libre initiative s'insère dans un objectif ou dans un thème précis; d'autre part, les quelques jeunes qui pourraient être motivés par une réflexion participative ne sont généralement pas les jeunes qu'il faut cibler.

### **Un Groupe d'Action Locale (GAL) sous contrôle du Parc**

Le Gal, avec plus de 50% de non élus, assure la mise en place de la stratégie et du programme Leader, et il pilote et propose les projets et les engagements. La décision finale appartient au syndicat Mixte qui gère le programme et reçoit les fonds. Le Parc assure également l'animation et le suivi technique. Le résultat en terme de participation, d'initiative et de bénéfice dépend aussi de la bonne volonté des co-financeurs et de l'administration dont les règles sont aussi complexes, semble-t-il, que pour LEADER 2.

## COMMUNICATION ET PARTICIPATION

La participation effective à la réflexion et à l'action reste toujours limitée et doit être précédée par la communication. Il semble que l'existence du Parc soit maintenant bien connue. Cependant elle est attribuée essentiellement au Tourisme et à l'environnement. Les supports de grande qualité portent surtout sur le Paysage, Natura 2000, la convention RAMSAR, le programme LIFE, l'architecture rurale, les sites, les hébergements... des supports de présentation de synthèse (Plaquette bilan et charte) et des fiches d'identité du Parc son plus généralistes, mais sont-ils encore suffisamment simples pour être accessibles au grand public? Seule une plaquette spécifique est vraiment « ciblée » : celle qui s'adresse aux acteurs économiques. Elle présente le Parc et le « qui fait quoi » de tous les partenaires.

La commission communication a compris les limites des supports papier et a engagé des actions plus relationnelles comme les journées du Parc et le rallye du Patrimoine. Y a-t-il enfin un travail systématique sur les relations de presse ?

### **Le rallye du Patrimoine : une participation à la vie du territoire :**

Elle est toute simple, mais déjà importante. Les habitants des villages et des hameaux voient en effet défiler des équipes qui cherchent des indices et les questionnent ( avec des questions typées Parc bien sur). Ils sont contents de parler de leur territoire et de leur patrimoine et contents que l'on s'y intéresse. Le succès est total aussi pour les équipes engagées.

### **Une participation informelle**

Notons qu'une communication informelle passe par les techniciens du Parc et par les élus initiés. Le territoire de 30 000 habitants donne lieu à des relations de proximité de toutes sortes. Les messages, les opinions et les suggestions passent aussi par là. La maison du parc avec sa boutique et sa restauration participe aussi fortement à l'effort de communication et de contact.

## EXEMPLARITE :

- Les journées du Parc et le Rallye du Patrimoine
- La participation des acteurs économiques et les outils de développement associés
- Le réseau éducatif de territoire
- Les informations annuelles d 'élus locaux par secteurs géographiques
- Le soutien aux associations dans le domaine social, culturel, environnement...
- Et dans l 'avenir, les futures actions liées au Programme Leader plus Jeunesse

## QUESTIONS ET MARGES DE PROGRES

### **Améliorer encore la communication vers les élus locaux**

Outre le rôle des délégués communaux et des réunions locales, peut-être faut-il se poser la question de la participation par l 'action : comment les faire travailler, les inviter à réaliser quelque chose qui de fait, va provoquer un retour indirect en communication ? Exemples : Une opération Village thématique par an? Un recensement? Une détection de projets? Une enquête qu 'ils vont réaliser eux même? Une exposition photo sur l 'évolution du paysage? Des reportages? Un travail avec l 'école? ...

### **Coopérer avec les communautés de communes :**

Plusieurs Parcs formalisent des coopérations et sous forme de conventions ( Cotentin, Caps et Marais d 'Opale...). Peut-on organiser une coopération à bénéfices mutuels avec appui du Parc à l 'intercommunalité de projets et participation des communautés de communes comme relais pour l 'action Parc et pour la réflexion?

### **Généraliser la participation par l'action**

Peut-on apporter « un plus participatif » à chaque action du Parc, afin d'associer au maximum des acteurs et des habitants à toute une série d'actions concrètes et lisibles, même si cela est limité en temps ?

Dans cet esprit, le travail d'accompagnement des projets par la formation, nommé « Formation-développement » peut permettre d'innover en méthode tout en suscitant et en encourageant les initiatives. Le Parc ne doit-il pas montrer dans tous les domaines qu'il est un outil de développement pour tous et non pas seulement un outil d'aménagement, de protection et de mise en valeur ?

### **Continuer à investir le volet humain du développement durable**

Le Parc est davantage présent, depuis le départ, sur les volets économiques et environnementaux. La sphère du social, du culturel, des services, de la qualité de vie, est toutefois abordée avec succès pour l'éducation, le soutien aux structures d'insertion et pour d'autres actions engagées ou à venir dans le cadre de Leader plus.

Sur ce terrain Peut-on multiplier les actions participatives en s'appuyant encore davantage sur des relais locaux ? Peut-on s'intéresser davantage au quotidien des habitants ? Peut-on s'appuyer sur l'intérêt du public pour l'histoire et la culture rurale, et favoriser ainsi un brassage culturel « façon Parc » ? Le volet social au cœur du développement durable peut être source de projets pour les plus défavorisés. Les relais existent, le public aussi.

## Synthèse et principaux enseignements

### LA PARTICIPATION N'EST PAS UNE FIN EN SOI

L'essentiel est le projet de territoire, sa réalisation, ses retombées. Elle permet par exemple une meilleure écoute des besoins et de meilleures propositions : c'est le cas, avec le travail des commissions qui prolonge les très larges consultations au moment des révisions de charte, ou du programme Leader par exemple.

Elle permet de meilleurs projets : nous avons cité l'exemple de l'étude paysage de la Vallée de la Creuse, des outils économique, du CTE.

Elle permet plus d'initiatives, cela est très net avec le programme LEADER, mais pourrait être renforcé davantage, en l'élargissant au secteur du cadre de vie, de la culture...

Elle permet une création de sens collectif selon la réflexion partagée, les valeurs et les messages véhiculés par la charte, et qui doivent être largement portés par les élus et les partenaires. Par exemple, l'action Rallye du patrimoine apporte un plus pour la population ; il en faudrait d'autres, notamment pour les élus, afin de relancer la vocation de développement et de mise en mouvement du Parc.

Elle pourrait permettre enfin une décision plus partagée selon les organes et les processus mis en place, tout en évitant l'effet de « réunionniste et d'usine à gaz ». On a besoin bien sûr d'une certaine dose de délégation à des instances exécutives.

### UNE MULTITUDE DE POSSIBILITES POUR PARTICIPER

La pratique participative relève de plusieurs dimensions et de champs d'application. Elles apparaissent très nettement sur les schémas : réflexion, décisions, évaluation, communication, action, construction... et cela au sein des organes de la structure et sur divers champs d'application du territoire. La Brenne peut être citée pour les impulsions de ses commissions et la participation déclinée sur le territoire : rallye du patrimoine, soutien aux associations culturelles et d'insertion, collectif et projet éducatif, organes économiques, réunions d'information locales annuelles d'élus, programme Leader plus jeunesse, réseau technique.

## PARTICIPER C 'EST AGIR

La pratique participative ne se réduit pas à la réflexion et à l 'association aux décisions. Cette voie, bien empruntée sur le plan économique et pour le projet éducatif par exemple, peut être encore développée. Cela n 'empêche pas de pointer au sein de la structure une possible amélioration du fonctionnement des commissions, un regard transversal possible confié à la société civile et une meilleure participation à la décision, au sein du conseil syndical, afin de garder et de renouveler le portage collectif du projet du Parc et ses valeurs d 'aménagement et de développement.

## ETRE AU COURANT POUR PARTICIPER

La pratique participative doit sortir du cercle des initiés. Que cela soit pour les élus, les associations, les acteurs économiques, les habitants potentiellement porteurs d 'initiative, le Parc peut s 'adresser involontairement, de manière préférentielle, à des cercles d 'initiés. La communication doit inviter à la participation. Elle doit toucher tout le public, et se rendre elle même plus conviviale. Les délégués communaux pourraient être missionnés et formés pour faire descendre et faire remonter l 'information, les projets, les besoins.

## PARTICIPER C 'EST ANIMER

La pratique participative dépend des savoir faire animation. Rien ne sert de convoquer à 4 heures de réunion si les 60 personnes ne font qu 'écouter, alors qu 'elles entendent mal « dans cette salle qui n 'a pas de micro », qu 'elles ne voient rien et qu 'elles sont venues aussi pour parler. Il faut innover dans les techniques et supports d 'animation. Cela peut se faire aussi avec les élus, qui jouent très bien le jeu dans les animations de type « Métaplan » ou les jeux de communication et de créativité (expérience Mairie-conseils notamment).

## PARTICIPER C'EST MULTIPLIER

La pratique participative dépend de toutes sortes de relais d'animation, de communication, de réflexion et d'action. Il est évident que la capacité d'animation de l'équipe du Parc est limitée. Le sens de la charte est de pouvoir partager le projet du territoire autant dans les objectifs que dans les actes et les responsabilités. Comment le Parc peut-il démultiplier cette pratique ? Peut-être en travaillant particulièrement avec les communautés de communes. Le savoir faire animation, la formation, les réseaux, les appels à initiatives, les événements, les projets concrets... sont autant de pistes de réflexion. L'évolution des organes du Parc peut peut-être s'envisager dans cette lancée, avec l'idée d'un organe qui pourrait assurer des fonctions de synthèse sur les travaux des commissions, d'évaluation, d'avis préparatoire aux décisions ou d'autres rôles à définir.

## MARGES DE PROGRES EN MOTS CLES POUR LA BRENNE

- Fonctionnement et production des commissions
- Travail entre les commissions, travail d'évaluation et mobilisation de la société civile.
- Favoriser l'expression et le débat au sein des instances du parc
- Rôles des délégués communaux sur le terrain
- Relais communautés de communes
- Continuer et développer le travail avec les associations, les relais économiques, le collectif éducatif, leader plus jeunesse et autour d'événements, en développant les sphères du social, parties intégrantes du développement durable.

Référence Catalogue des publications de Mairie-conseils : E 55  
*Commande auprès de Mairie-conseils-diffusion*  
*SDL 329 - 16, rue Berthollet*  
*94110 Arcueil*  
*Téléphone (répondeur) 01 58 50 17 00*  
*Fax : 01 58 50 00 74*

**Mairie-conseils, Caisse des dépôts et consignations**  
72, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13  
Tel. 01 58 50 75 75 - Fax 01 58 50 06 83



---

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS